

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 7 avril 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 mars 2021	30 mars 2021
23	15	15+2		

Délibération n° 07042021.020 : Vote des subventions 2021 accordées aux associations communales

L'an deux mille vingt et un, **le mercredi 7 avril** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT,
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif 2021 intervenue le 30 novembre 2020,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la commune, des liens d'amitié et fraternité tissés entre tous,

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de verser aux associations au titre de l'année 2021, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS 2021			
A.P.E.	350	Bibliothèque ABC	1 320
		- Cotisations	820
		- Fonctionnement	500
Génération 22	100	Amicale des Sapeurs-pompiers	200
Génération mouvement	100	L'Etoile Bouliste	60
Amicale des Anciens	100	Sauvegarde du Patrimoine	100
Anciens combattants	50	ACCA de St Germain de Marencennes	160
Souvenir Français	50	ACCA de Péré	0
Société des Fêtes	450	Paroisse	100
- Friandises 24/12/2020	150		
- Subvention 2021	150		
- Friandises 24/12/2021	150		
Comité des Fêtes	150	L'Ilot Vacances	200
Ateliers Arts Plastiques	150	Banque alimentaire	80
Union Patriotique	50	Les Cannetons de la Mare	100

- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif 2021 – article 6574,
- **Dit** que les versements des subventions n'interviendront que lorsque les services administratifs de la mairie seront en possession du bilan financier, du rapport d'activité de l'année précédente, d'une demande d'aide et d'un RIB/RIP au nom de l'association,
- **Rappelle** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0407 -- 07042001020 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09 / 04 / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 avril 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.